



Saint Quentin en Yvelines M. le Président Jean-Michel FOURGOUS 9 rue Eugène-Hénaff BP 10118 78192 TRAPPES CEDEX

N/Réf : RK/HM/CQ - 051.2024 V/Réf : SQY/2024D/1196

Objet : Arrêt révision du PLU de Coignières

Dossier suivi par : Henry Maillard ⋈ : henry.maillard@cma-idf.fr

Versailles, le 8 juillet 2024.

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 20 juin 2024, vous avez sollicité l'avis de la CMA IDF sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Coignières conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme.

Après lecture du dossier par notre Service de Développement Economique et Territorial, nous n'avons pas d'observations particulières à réaliser sur ce projet de révision. Ces modifications qui nous ont été soumises seront sans incidence pour l'exercice des activités artisanales.

A l'occasion du présent courrier, nous souhaitons rappeler quatre grands enjeux du secteur artisanal dans le cadre d'une révision du PLU d'une commune :

- Le maintien et la sauvegarde de la diversité des commerces de proximité
- La création d'un cadre réglementaire favorisant la production d'un immobilier dédié à l'artisanat
- La réhabilitation des zones d'activités
- La prise en compte de l'artisanat dans la création de quartiers mixtes

Le Service de Développement Economique et Territorial reste à votre disposition pour toute question liée à la promotion et au développement de l'Artisanat.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Francis BUSSIÈRE
Président de la CMA lle-de-France
Par délégation, Le Président de
la CMA des Yvelines

paraditang se palmana dang